

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Elise BRUGIERE, Stéphanie DELORME, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_113 : TRAVAUX ET RESEAUX / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2022**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, le Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement est présenté au Conseil Communautaire.

Ce document, au sein duquel sont développées dans leurs dimensions techniques, administratives et financières, les différentes activités portées par la Collectivité en ce domaine est illustré en séance par une projection qui est commentée par Monsieur le Vice-Président en charge de la Politique du Grand Cycle de l'Eau et qui en met en exergue les faits et valeurs les plus significatifs.

Après que l'assemblée délibérante ait pris acte de cette communication, ce rapport doit être adressé à l'ensemble des Maires des communes membres de l'Agglomération, à charge pour eux d'en exposer la teneur devant leur Conseil Municipal, ce avant le 31 décembre 2023, puis de le mettre à disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance dudit Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2022, tel que joint en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.